



LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE DANS SON "ESPACE FRANCOPHONE"

Raymond Renard

Chaire Unesco en aménagement linguistique et didactique des langues dans les systèmes éducatifs
Réseau universitaire Linguapax
Université de Mons-Hainaut (Belgique)

1. Un ensemble linguistique hétérogène

L' " espace francophone " comprend aujourd'hui 55 États ayant déclaré avoir " le français en partage ".

Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'ils puissent être considérés comme d'authentiques États francophones.

Pour nous limiter au continent africain, dans l'espace francophone, de nombreux États connaissent une ou plusieurs langues dominantes: wolof au Sénégal; sango en Centrafrique; comorien aux Comores; afar et somali à Djibouti; mooré et jula au Burkina-Faso; haoussa et songhai au Niger; kikongo et lingala au Congo; bambara, pulaar et songhai au Mali; pulaar, malinke et soso en Guinée; ciluba, kikongo, lingala et swahili au Zaïre (Actes, 1989, 226). Ce n'est pas le cas dans d'autres, qui en sont dépourvus: Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Togo. Quelques langues sont relativement importantes démographiquement: le kiswahili (Burundi, Rwanda, Zaïre, Kenya, Ouganda, Tanzanie); le haoussa (Niger, Nigéria); le pulaar (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Guinée Bissau); le kirundi ou le kinyarwanda (Burundi, Rwanda, Zaïre); le kikongo (Zaïre, Congo, Angola); le lingala (Congo, Zaïre) (Ibid).

Dans les États anciennement colonisés, la tendance a été, lors de l'accession à l'indépendance, de choisir une langue officielle [1] - celle du colonisateur - et une ou plusieurs langues nationales . Ce choix se justifiait souvent par la recherche d'un facteur d'unité, face aux risques réels d'un retour au tribalisme. Mais il portait des germes de difficultés en matière d'intégration sociale. "Le processus de rejet des valeurs et de la langue traditionnelles au profit de la langue et des valeurs de la communauté dominante", constate Guy Jucquois (2000, 67),

"s'accompagne souvent de l'illusion que cet abandon sera récompensé dans un prochain paradis et que le prix à en payer en est la mort culturelle et l'oubli de son identité actuelle. On sait qu'il n'en est rien: les individus déculturés iront grossir les cohortes des déracinés, main-d'oeuvre moins qualifiée, ou prétendue telle, réserve de chômeurs et d'insatisfaits...!".

À quelques décennies de distance, on imagine aisément les bouleversements géopolitiques (et linguistiques) qu'aurait entraînés la valorisation de certaines langues autochtones [2]. Elle eût favorisé l'intégration interrégionale et, corollairement, elle eût permis la promotion de certaines d'entre elles au rang de langues interrégionales, remettant en cause l'équilibre linguistique [3].



En réalité donc la Francophonie apparaît linguistiquement comme un ensemble fort hétérogène, où se développent avec plus ou moins de bonheur quelque deux milliers de langues vernaculaires.

En Afrique subsaharienne, où le français est généralement demeuré langue officielle [4], une enquête réalisée par la Confémén (1991) sur son usage dans neuf d'entre eux montre l'ampleur de l'échec de la francisation: les enfants scolarisés en français le parlent surtout avec le maître en classe (96%) [5]. Hors classe, le pourcentage tombe de moitié (48%), tout comme avec les camarades dans la cour de récréation. Hors école, ils utilisent peu le français: 28% avec les camarades, 20% avec le père, les frères et soeurs, 10% avec la mère (Ibid., 101, tableau 21). Pour Louis-Jean Calvet (1979, 110), ces pays subissent la loi d'une superstructure linguistique d'essence coloniale: "la colonisation n'a pas introduit le français en Afrique (au sens où les peuples africains colonisés par la France parleraient français), elle a simplement mis en place une minorité francophone qui gouverne et impose sa loi à une majorité non francophone".

2. Les débuts de l'organisation institutionnelle commune : une lente prise de conscience

Dans les toutes premières années de l'ACCT, on ne parlait guère de langue et la Charte de l'Agence adoptée à Niamey (1970) se limite au terme générique de "culture".

Mais assez rapidement, la question allait être posée et la Conférence générale de Maurice (1975) mentionne pour la première fois les "langues" à côté des "cultures nationales". Trois programmes "essentiels et prioritaires" étaient "regroupés", indiquant bien leur relation réciproque: (a) le développement économique et social, (b) l'éducation, (c) les langues et cultures nationales. Un programme "Promotion des cultures et langues nationales" (cf. Mworoha, 1995, 100) sera annoncé, puis remplacé après quelques années par un autre, tout aussi peu performant, "Recherche, Action et Coopération linguistique", et disparu sans trace en 1991, après le licenciement de ses animateurs... Il est vrai que, depuis 1986, la mode, venue du Canada, allait aux "industries de la langue".

Pendant toute cette période (1975 - 1990), plusieurs actions significatives allaient être menées en matière de langues à travers des équipes nationales formées au fur et à mesure de l'évolution des programmes, notamment en ce qui concerne la réalisation d'atlas linguistiques (Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale), de dictionnaires monolingues, de lexiques thématiques et spécialisés, de manuels d'alphabétisation et autres outils didactiques. D'autres programmes portaient sur la dynamique des langues et des sociétés et la description systématique des langues nationales. La forte demande du terrain amène l'Agence et l'Unesco à réaliser une étude qui aujourd'hui encore fait référence: Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement (Houis et Bole-Richard, 1977). Cette période correspond également, au niveau de la Confémén (partenaire de l'Agence dès la création de celle-ci), à des réflexions nouvelles portant sur la question des rapports entre les systèmes éducatifs et les langues nationales [6]. Ce travail se poursuivra en collaboration étroite Confémén/ACCT/Québec jusqu'en 1980, date de la publication d'une étude approfondie sur la question, présentant un panorama aussi exhaustif que possible, détaillant des projets en cours (Confémén, 1986).

En 1979, était créé un Conseil scientifique chargé des "recherches propres à mieux fonder les politiques des États-membres en matière d'éducation", le CIRELFA [7]. À un autre niveau et par rapport au monde créolophone, le Comité International des Études Créoles lançait, avec le soutien de l'Agence, des expérimentations en matière de pédagogie via le créole en Haïti et aux Seychelles.

3. Le projet francophone : un grand espoir

Le sort réservé au plan d'aménagement linguistique de l'espace francophone du Sud, décidé à Dakar en 1989, est très significatif du dysfonctionnement institutionnel.

Dans les Actes du Sommet de Dakar, Le Projet francophone: enjeux et défis mérite un examen attentif pour les espoirs qu'il ranima chez de nombreux Africains et pour sa présentation pertinente de la problématique globale.



Il s'agissait bien de définir,

"en cette ultime décennie", [...] l'ultime chance de passer du rêve à la réalité", le "projet francophone" "qui entend porter en lui les valeurs associées de la langue française et des autres langues maternelles ou nationales, de l'arabe, du malgache, du vietnamien et des langues africaines [...], qui veut apporter aux uns le progrès dont les autres bénéficient déjà et aux autres l'ouverture sur un monde différent et proche à la fois [...], qui s'interdit le repli, mais entend ouvrir l'espace sur lequel il s'exerce à tous les souffles du monde pour atteindre à un développement partagé" (p. 200).

Pour cela, il fallait associer le français aux langues et aux cultures nationales, car, dans une Francophonie globale et plurielle,

"chacune des communautés [...] s'identifie à sa langue et à sa culture considérées comme l'excellence de sa vie et de sa pensée. Et la langue française commune à tous unit l'ensemble. Elle est un pont. Elle active la solidarité des peuples à l'intérieur d'une aire de modernité et d'échanges mutuels.

Ce n'est donc pas tant le français en soi qui caractérise et détermine la Francophonie que sa coexistence avec d'autres langues. L'histoire a mis le français en présence de ces langues et de ces cultures, les obligeant à se rencontrer et à interférer. À leur contact, le français lui-même a évolué. Il a varié. À côté des singularités belges, québécoises et suisses, on reconnaît les particularités lexicales du français d'Afrique et un inventaire en décrit les variations et les usages. Le français n'appartient donc plus au seul hexagone. Un processus d'appropriation réciproque se développe. Propriété indivise, la langue française doit maintenant prendre en charge les besoins communicatifs et expressifs variés et s'adapter à des situations socio-linguistiques diverses. [...]

Humanisme de différences, la Francophonie doit s'affirmer devant le danger mortel de l'uniformisation et de la mondialisation des cultures. L'association du français, des langues et des cultures nationales devient donc dans ce contexte un impératif majeur. [...] Cela suppose une connaissance réelle du multilinguisme francophone et une action déterminée et volontaire pour le transformer en un plurilinguisme aménagé" (pp. 200-201).

La Francophonie, riche de quelque 2000 langues, est une réalité "contradictoire", car 100 millions de francophones de langue maternelle coexistent avec plus de 300 millions de personnes qui l'utilisent à peine. Le français, minoritaire de l'espace francophone, est à la fois fort et menacé en Europe, identitaire et résistant en Amérique, libérateur au Sud, après y avoir été aliénant.

Certes, le multilinguisme "peut être source de perturbation" s'il est pratiqué "de façon hiérarchique -langue française d'abord, langues africaines ensuite" ou vécu "dans une dualité tradition-modernité, culture-économie, oralité-écriture, milieu urbain-milieu rural, masse-élite..." (p. 202). Il faut donc, par un aménagement approprié, aboutir à "un espace aménagé et convivial", caractérisé par

"un plurilinguisme plus équilibré, prenant appui sur deux options fondamentales: l'identité et le développement, l'une et l'autre ne s'excluant plus mais se complétant désormais. Il faut dépasser l'alternative français-langues nationales, surmonter les préjugés, les menaces imaginaires et les fausses contradictions qui engendrent encore discordance et malentendus. La complémentarité entre les langues doit donc être systématiquement recherchée. Dans bien des cas, les conditions de cet aménagement se trouvent réunies.

Au Sénégal, par exemple, où le wolof, langue de la minorité ethnique la plus importante, est parlé par les deux tiers de la population, servant ainsi la cause de l'unité nationale. Cependant, sa coexistence avec cinq autres langues nationales constitutionnellement reconnues comme lui a placé le français en position officielle. Cet aménagement doit être consolidé, perfectionné et approfondi, notamment dans le domaine si important de l'enseignement" (p. 202).



Ce plurilinguisme sera "un atout pour l'avenir, si l'on veut bien interpréter la dialectique du français et des autres langues en termes de complémentarité fonctionnelle, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la communication, de la culture et de l'économie" (p. 203).

Sans doute, la Francophonie n'a-t-elle pas à se substituer aux États -souverains- pour définir leur politique linguistique mais, une fois celle-ci élaborée, elle ne peut que la soutenir. Un plan décennal d'aménagement linguistique devrait donc s'assigner comme double objectif: "approfondir la connaissance des langues et réaliser l'alliance des langues de la francophonie pour le développement".

L'association du français et des langues nationales permet de répondre aux menaces d'uniformisation culturelle au profit "d'une autre langue de grande communication internationale [...]. Puisque le pluralisme des langues en Francophonie donne son véritable sens à ce mouvement de solidarité pour le développement, le français ne saurait élargir son aire démographique au détriment des langues de l'espace francophone, mais au contraire à leur profit et à celui des cultures qu'elles véhiculent" (p. 205).

Le Projet envisage notamment la création d'un observatoire des langues de la francophonie, d'une base de données, d'un centre international universitaire pour former des traducteurs arabe/langue maternelle; il recommande l'utilisation des langues de la francophonie dans les médias internationaux, le soutien à la création culturelle de qualité, la mise en oeuvre d'une politique du livre, le développement d'industries culturelles "vigoureuses", la création d'un véritable espace scientifique francophone, fondée sur une information scientifique et technique (IST) performante.

En matière d'éducation, le document réclame l'"interaction permanente entre l'amélioration de l'apprentissage d'une langue (français ou langue nationale) et l'amélioration des systèmes éducatifs. Une bonne maîtrise de la langue assure la performance d'un système éducatif; par effet de réversibilité, un système éducatif renforcé assure à la langue les conditions d'un épanouissement maximal" (p. 213).

En ce qui concerne la langue de l'enseignement, et l'apprentissage du français, le Projet est particulièrement lucide:

"On s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'inadéquation au contexte du français langue seconde, des méthodes conçues pour l'enseignement du français, langue étrangère, comme a fortiori celles inspirées du français langue maternelle. On admet désormais qu'il est nécessaire de prendre en compte les environnements sociolinguistiques pour déterminer les besoins langagiers des apprenants. Qui ne maîtrise pas sa langue maternelle connaîtra des difficultés avec une deuxième langue. [...] En raison des coûts qu'elle engendre mais pas uniquement à cause de cela, l'école ne peut plus être le siège exclusif de l'action éducative. Le milieu doit prolonger l'école, notamment pour l'apprentissage et le contrôle de la langue maternelle. La télévision et la radio pourraient utilement soutenir cette action parascolaire" (p. 214).

Le Projet englobe les questions essentielles de la formation des personnels de l'éducation, de l'édition scolaire et de la fabrication de matériels didactiques (priorité au manuel de base, introduction des technologies nouvelles...), de la communication (sociale et a/v, TV francophone en Afrique, soutien à la production du sud, métiers de la communication, FAD).

Bref, à treize ans de distance le Projet francophone reste actuel... Plus d'une décennie perdue. Quel gâchis!

À la suite de la décision du Sommet de Dakar (1989), confirmée par celui de Chaillot, de réaliser un plan décennal d'aménagement linguistique de la francophonie, un groupe d'experts (réunis à Brazzaville en mars 1992) rédigea un projet. Ce document (ACCT, 1993), fort réaliste, proposait un programme d'action en trois phases aux objectifs parfaitement définis. Il établissait une typologie des situations linguistiques de l'espace francophone du Sud. Abstenons-nous d'en analyser les recommandations, puisqu'elles ne furent jamais menées à bien (la décision de publier l'ouvrage fit même l'objet de protestations).

Le Plan décennal de l'OUA sur les langues et les traditions orales africaines (OUA, 1987) n'eut -faut-il le dire?- guère plus d'écho en francophonie.

4. Le temps du mépris (1990-1997)

Tous les ingrédients étaient donc présents pour une coopération dynamique en faveur des langues nationales et d'améliorations croissantes des systèmes éducatifs et on peut s'étonner, à juste titre, que la même question de la prise en compte des langues nationales dans les politiques d'enseignement soit sans cesse reposée, sans cesse ré-inscrite aux budgets successifs pour de nouvelles études exploratoires et sans cesse l'objet de querelles de spécialistes... On peut même - paradoxalement - se demander si à certaines tables de négociations il n'est pas de bon ton de parler favorablement en faveur des langues nationales pour mieux en freiner après les avancées! La duplicité d'une telle attitude ne serait guère étonnante quand on voit que tous les acquis des programmes linguistiques menés par l'Agence en 15 années intenses d'investissement humain et technique [8] ont été quasiment jetés aux oubliettes dès l'arrivée d'un nouveau pouvoir et d'une nouvelle tendance, au début des années 90, sans même aucune tentative de capitaliser sur les réseaux, équipes ou ressources humaines et techniques ayant collaboré à ces projets.

Sur le plan de la recherche, un programme de "Création lexicale dans le français d'Afrique" mené par l'Aupelf à partir des années 70 suscita pas mal de réticences lorsque parut l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (IFA, 1988). Les linguistes africains le voyaient comme un ouvrage du Nord réservant un traitement spécial aux particularités africaines, certes, mais finalement marginalisant celles-ci par rapport au français "international". On reprochait aussi à l'organisation universitaire de s'en tenir à une vision élitiste de l'enseignement du français et d'y sacrifier les langues partenaires. La création de l'Uref (Université des Réseaux d'Expression Française) en 1988 n'a rien arrangé... Comme l'écrit Ntole Kazadi (1991, 164), le programme de l'Uref:

"ne mentionne même pas les langues africaines. Pendant longtemps, l'Uref a même négligé le bureau régional de l'Aupelf de Dakar et les projets pédagogiques et linguistiques qu'il animait. Les Tables-rondes des centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire ont disparu de [son] action [...]. Comme le disait un linguiste africain [...], cela a été ressenti comme un coup de poignard dans le dos".

Une erreur permanente a été de faire du "chantier" des langues nationales un domaine de recherches sans applications concrètes.

Il faut dire aussi que le Canada ne s'intéressait guère à l'époque au problème des "langues partenaires" [9]. Avant tout soucieux de se construire une politique de dualité linguistique et culturelle, il cherchait plutôt dans la Francophonie un équilibre interne. La préoccupation essentielle de sa composante québécoise portait naturellement sur la défense du français...

À l'évidence, la logique d'unilinguisme a freiné et continue à freiner la diffusion du français, outre qu'elle prive la langue d'un enrichissement interculturel non négligeable, et en plus des dégâts qu'elle cause aux populations concernées.

En Afrique, écrit Louis-Jean Calvet (1993, 490), l'avenir du français

"est lié à l'avenir du développement des pays concernés et donc à l'avenir des grandes langues africaines de communication. Actuellement seuls 10% environ des populations de l'Afrique francophone parlent français et certains en concluent très vite que si ce taux croissait la situation internationale du français en serait largement modifiée. En effet. Mais [...] l'avenir du français est lié à celui des langues africaines, ou de certaines d'entre elles. Sans une politique linguistique jouant sur cette complémentarité, il n'y aura pas d'avenir pour le français [...] mais il n'y en aura pas non plus pour l'Afrique où le français restera une langue d'élite, de pouvoir, tandis que le peuple restera exclu du savoir. C'est là le véritable enjeu: on voit qu'il dépasse largement la langue française, qu'il concerne l'avenir économique et démocratique des pays africains. On voit aussi qu'il ne dépend pas entièrement des pays du nord : chacun des pays d'Afrique francophone a théoriquement le choix de sa langue officielle, de sa langue d'enseignement ou de ses langues d'enseignement. Mais ces pays ne sont pas totalement sourds aux avis du 'grand frère' français qui dispose de multiples arguments"...



La définition réductrice de l'aménagement linguistique au seul aménagement de la langue, -définition qui est celle de l'Hexagone-, a certainement favorisé (et continue à favoriser) la position attentiste. Durant des années, elle a permis aux responsables de la politique linguistique française de limiter leur action au seul aménagement des langues. Celui du français s'est porté sur l'ouverture aux variétés extra-hexagonales et à l'adaptation aux nouvelles technologies; celui des langues partenaires, à leur normalisation scripturale et à leur enrichissement lexical, surtout, et à leur participation aux inforoutes, dans une faible mesure.

Une autre confusion préjudiciable provient de l'inclusion courante des langues dans les cultures. De nombreux écrits ou discours officiels présentent le français comme lieu de rencontre et de promotion des cultures: implicitement, cela signifie que le "dialogue des cultures" se fait en français. Or, ce sont les langues -produits des cultures- qui sont les outils privilégiés des cultures, c'est donc sur le respect et la promotion des langues qu'il faut fonder le respect et la promotion des cultures.

Rappelant la place essentielle qu'occupe la langue dans le développement humain, Robert Chaudenson pose la question de cette marginalisation des langues en termes anthropologiques et il l'attribue (fort complaisamment) à

"un problème de culture universitaire ; dans la tradition universitaire américaine, les secteurs de sciences du langage sont en général inclus dans les départements d'anthropologie; dans les départements universitaires d'Amérique du Nord, on imagine mal qu'un anthropologue ou un ethnologue (ces deux disciplines étant réunies sous la dénomination logique d'anthropologie sociale et culturelle) puissent travailler sur une population quelconque sans en apprendre la langue. Il en est tout autrement dans la tradition française où nombre d'anthropologues, et non des moindres, n'ont jamais appris les langues des populations qu'ils étudiaient" (inédit).

5. L'embellie

Il faudra attendre la fin du XXe siècle -avec le mouvement universel en faveur du plurilinguisme- pour que l'Organisation comprenne que la logique d'unilinguisme freine la diffusion du français, outre qu'elle prive la langue d'un enrichissement interculturel non négligeable et même, qu'elle s'avère dommageable pour le développement des populations concernées.

Au Sommet de Hanoï (1997), la Charte de la Francophonie, préparée par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Marrakech fut adoptée. Les chefs d'État et de Gouvernement élirent pour quatre ans Boutros Boutros-Ghali, en qualité de Secrétaire général de la Francophonie, et la Conférence ministérielle nomma pour un même terme Roger Dehaybe, en qualité d'Administrateur général de l'Agence, désormais reconnue opérateur principal du Sommet, sous l'appellation Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF). Ce Sommet allait marquer un tournant décisif pour les langues.

En cette matière, une initiative de l'Aupelf-Uref avait déjà traduit avec éclat, deux mois avant le Sommet de Hanoï, l'enjeu du plurilinguisme. Il s'agit des Assises de la Francophonie, réunies à Hué (Vietnam), que la "Charte de Hué" (Aupelf-Uref, 1998, 543-545), synthétise fort bien. D'abord, des constats:

"La mondialisation en cours n'est pas heureuse pour tous.

Impulsée par la dynamique économique et obéissant aux seules lois du marché, elle ignore les dimensions culturelles, sociales et écologiques des sociétés. Elle débouche sur une marchandisation généralisée qui efface les identités et met en péril, à terme, l'existence de toutes les langues. Elle constitue l'antithèse de l'aspiration à l'universel qui a été le fondement de toutes les civilisations. [...]. Rassemblant des peuples du Sud et du Nord ayant une même langue en partage, le mouvement francophone affronte ce défi en proposant une autre façon de penser le monde.

Le français peut être l'un des vecteurs de ces espoirs. En faisant, sans arrière-pensée, alliance, notamment comme langue seconde, avec toutes les autres langues présentes en son sein, ainsi qu'avec les autres grandes langues internationales".



Et la Charte de proposer un certain nombre d'actions, parmi lesquelles, en matière d'aménagement linguistique:

- o Construction d'une francophonie plurielle par un aménagement linguistique qui conduise au multilinguisme;
- o Mise en place, dans chaque pays membre du Sommet où le français n'est pas la langue maternelle, de politiques d'aménagement linguistique apportant un soutien aux langues nationales et au français qui doit être appris comme langue seconde dès le plus jeune âge, tout en permettant par ailleurs l'apprentissage du français comme langue étrangère;
- o Adoption, dans chaque pays membre du Sommet où le français est la langue d'enseignement, de politiques favorisant la maîtrise de trois langues à la fin du secondaire, aucune d'entre elles ne disposant d'un statut privilégié".

En matière linguistique, la création au sein de l'Agence d'une nouvelle Direction des langues et de l'écrit en 1999 a été l'occasion. Le document issu de cette nouvelle Direction, intitulé Coopération francophone dans le domaine de la diversité linguistique (AIF, 2000, 4) mérite d'être résumé ici. En exergue, Roger Dehaybe écrit:

"Au coeur de la dialectique du singulier et du pluriel, il y a la langue, les langues et la question de leur relation réciproque. La recherche du meilleur aménagement des langues représente un objectif permanent de la politique de notre Agence intergouvernementale de la Francophonie".

Et d'emblée, le document rappelle l'importance des éléments que sont

"le droit pour tous au français, l'impératif de promotion des langues partenaires, les nécessités d'aménagement linguistique des États plurilingues, comme la prise en charge de la dimension linguistique du développement économique et social [...]".
Il reconnaît en cette matière une certaine carence, " héritage du passé ". Il déplore aussi l'absence de synergie entre les diverses autres structures de coopération linguistique, où se posait également le problème de l'implication des africanistes du Sud et du Nord.

Une réforme globale était donc nécessaire. La réorganisation de l'AIF en 1999, avec notamment la création d'une nouvelle Direction des langues et de l'écrit en a été l'occasion. Une large consultation des spécialistes concernés des organismes précités permet de présenter cette réforme contre "le fruit de la volonté de tous d'assurer la continuité dans le changement". Selon "ces experts", en effet,

"La continuité de la politique de coopération linguistique était garantie par la volonté de poursuivre les efforts du passé articulés autour de trois axes majeurs: l'enseignement, la diffusion et la promotion de la langue partagée, le français; la valorisation des langues partenaires du Sud dont la diversité est l'une des richesses de l'espace francophone; l'aménagement interne des différentes langues aux fins de répondre au mieux aux défis de la communication moderne.

Le changement était porté par la volonté de resserrement structurel. Désormais le partenariat linguistique relèverait d'une seule institution, le Conseil international francophone des langues (le CIFLA) au lieu de trois différents; les réseaux qui lui étaient rattachés se voulaient spécifiques dans leur champ de compétence, mais complémentaires parce que reliés entre eux du point de vue structurel; enfin ces créations structurelles ne regrouperaient pas uniquement des chercheurs et experts mais abriteraient aussi d'autres 'expertises', celles de terrain comme celles d'origine politique et administrative".

On le constate, la principale originalité réside dans la création du Conseil international francophone des langues qui, aux termes de ses statuts, "assure le rôle d'information, de conseil, de proposition et d'expertise auprès de l'AIF" et "coordonne l'action de ses réseaux", lesquels fonctionnent chacun comme des comités de pilotage chargés d'appuyer l'Agence en matière d'orientation, de coordination, de sélection, d'évaluation dans leur domaine particulier. Le RIFRAM (Réseau international du français dans le monde), consacré à l'enseignement du français (comme objet et comme médium), sa promotion, sa diffusion et son aménagement linguistique [au sens étroit], le RILAC (Réseau international des langues africaines et créoles) chargé "sur la lancée du Plan d'aménagement linguistique de l'ACCT insuffisamment



appliquée jusqu'à ce jour et du Plan décennal de l'OUA sur les langues et les traditions orales africaines, [d'appuyer] l'élaboration des politiques linguistiques dans les pays du Sud" [l'aménagement linguistique au sens large] et le RIFAL (Réseau international francophone d'aménagement linguistique), consacré essentiellement à la promotion et à l'informatisation du français et des langues partenaires dans la société de l'information, qui "accordera également son appui aux expériences d'aménagement linguistique [sens large] en contexte éducatif plurilingue" (AIF, 2000, 10-11).

En ce qui concerne l'aménagement linguistique, les extraits ci-dessous d'une note de synthèse de l'Administration, datée de juin 2000, intitulée "Pour une nouvelle stratégie linguistique de l'AIF, et conforme à la position prise par le Conseil international francophone des langues (CIFLA) en sa première réunion, méritent un examen attentif. En voici un fragment essentiel

"L'Agence concentrera désormais ses interventions sur les langues partenaires, dans les seuls États qui, ayant choisi le français comme langue officielle (seule ou parfois en partage avec une, voire deux autres langues), connaissent un problème crucial d'éducation pour des populations dont la langue maternelle n'est pas le français. Il s'agit là, en termes de priorité pour le développement, les droits de l'Homme et l'établissement de pratiques démocratiques, d'une urgence qui interpelle au plus haut point la communauté francophone.

Dans le contexte de resserrement qui vient d'être indiqué, l'Agence procédera à un choix raisonné d'un nombre restreint de langues partenaires sur lesquelles les efforts seront concentrés de manière à éviter la dispersion des efforts et le saupoudrage. L'effort de promotion sera limité aux grandes langues africaines, aux langues transnationales des États d'Afrique francophone et aux créoles, qui ont le double avantage stratégique d'intégrer les objectifs de l'école (éducation de base) à ceux du développement socio-économique.

En tout état de cause l'Agence liera ses interventions à l'élaboration préalable par les États des principes d'une politique linguistique nationale ou d'un plan national d'aménagement linguistique, étant entendu que son soutien technique sera mobilisable dans la mise en oeuvre de cet objectif. Il revient en effet d'abord aux États de désigner eux-mêmes les langues qui feront l'objet d'un travail particulier de promotion et d'expérimentation. Ce principe paraît seul de nature à protéger l'Agence du reproche d'interventions arbitraires dans un domaine aussi sensible que celui des langues.

Un appui important sera enfin apporté aux pays qui auront fait le choix de l'enseignement de certaines langues nationales dans les premières années d'étude, suivant les principes de la pédagogie convergente dont l'efficacité quant à la maîtrise subséquente du français a été démontrée".

Les priorités sont désormais clairement définies: les interventions de l'Agence iront aux États qui, ayant choisi le français comme langue officielle, connaissent un problème crucial d'éducation. L'effort de promotion des langues partenaires se limitera à quelques grandes langues africaines, aux grandes langues transnationales des États d'Afrique francophone et aux créoles.

Enfin, l'Agence liera ses interventions à l'élaboration préalable par les États des principes d'une politique linguistique nationale ou d'un plan d'aménagement linguistique, comportant bien évidemment la désignation des langues concernées par ce plan.

Manifestement, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie vient de mettre en place les instruments d'un nouvel ordre de coopération linguistique. Aux décideurs politiques de doter celle-ci des moyens de sa réalisation.

L'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) a adopté une stratégie analogue en matière de promotion des langues nationales.

Dès sa nomination au début de l'année 2000, la nouvelle rectrice Michèle Gendreau-Massaloux a manifesté sa volonté de procéder à un substantiel resserrement des actions, en parfaite concertation avec l'opérateur principal, l'AIF.

Il n'aura pas fallu attendre beaucoup pour prendre la mesure de ce qui peut apparaître comme un événement majeur dans l'histoire de l'Aupelf-Uref: l'adoption d'une stratégie novatrice en matière de conception du rôle du français au regard des langues partenaires.

On retiendra comme particulièrement significative la nomination d'un vice-recteur à la régionalisation, Aloyse-Raymond Ndiaye, et la publication par ce dernier d'un éditorial dans un numéro du Français à l'Université, consacré à l'Afrique (18, 2000). Citons-en les fragments les plus éloquentes:

"Le français à l'université consacre sa livraison présente à l'Afrique. Pour l'Agence universitaire de la Francophonie, c'est un retour aux sources [...] Le projet francophone, en effet, a été conçu en Afrique. [...]"

Jadis imposé en Afrique comme 'langue paternelle', langue du colonisateur, le français a longtemps été perçu et vécu comme langue de domination et d'aliénation, [...] qu'il a fallu apprendre, assimiler, pour survivre. Mais c'était au risque d'un oubli: l'oubli de soi, de la culture natale, de la langue maternelle ou nationale. Cette politique linguistique assimilationniste mettait en jeu la dignité d'être homme, d'être femme, la liberté de vivre et de penser. C'est ce qu'exprime avec force Michel Serres: 'l'homme libre, dit-il, exige que nul ne l'oblige à une langue [...]. Imposer, donc, un langage à un individu ou à un peuple, en éradiquant sa culture et premièrement son dictionnaire, le contraint et le condamne aux pensées servies' [...]. Les indépendances n'ont pas mis fin à l'option française du 'tout en français'. [...] Il est la langue du pouvoir politique et de l'administration, des échanges internationaux et de la formation. Langue du pouvoir et du savoir. Il reste cependant que les langues nationales ont été quelquefois élevées au rang de langue officielle. Elles ont fait leur entrée dans les universités, les départements et instituts de langues. La critique d'un système scolaire conçu pour soutenir la survalorisation du français, et pour renforcer les privilèges de ceux qui ont remplacé, en utilisant la même arme linguistique, la classe dirigeante étrangère, a donné lieu à de profondes réformes devant conduire à une nouvelle culture dont le français et les langues nationales seront les deux ruisseaux d'une même source où les lamantins viennent boire. [...]"

Particulièrement en Afrique, le français et les langues nationales sont liés par un destin commun. La revalorisation des langues nationales, de la culture africaine, passe par le français devenu langue de révolte et de liberté, purgé de ses marques dominatrices identifiables encore non seulement dans le domaine de la pensée, mais aussi du politique et du scientifique [...]"

Même la Confémen semble consciente de la nécessité de mieux assumer ses responsabilités, si l'on en juge par cet extrait de sa Déclaration de Bamako (oct. 2000, 49e session):

"Préoccupés par l'urgence et la gravité de la situation, nous soulignons l'impérieuse nécessité, pour la Francophonie en général et pour la Confémen en particulier, de faire preuve d'une meilleure cohérence et d'une cohésion plus affirmée. Les bilans existent, nous disposons d'une réflexion pertinente, d'une capacité d'expertise reconnue et de propositions d'actions porteuses d'avenir. Il nous faut maintenant nous engager véritablement.

Nous reconnaissons enfin que nous devons, au sein de la Confémen, et en conformité totale avec ses statuts, identifier nos besoins communs, développer des orientations convergentes et agir en fonction de ces priorités, tant en Francophonie que dans les instances internationales et dans nos relations bilatérales. Plus que jamais ces enjeux éducatifs légitiment une Confémen vivante et active au sein de laquelle chacun de ses membres, ses organes directeurs et exécutifs, s'engagent résolument pour l'atteinte de ces objectifs".

Le 9e Sommet de Beyrouth (octobre 2002), a pour thème principal le dialogue des cultures. La Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou en juin 2001, a adopté une Déclaration et un Plan d'action qui serviront de cadre de référence pour les opérateurs de la Francophonie pour les prochains biennums. L'un des volets du Plan d'action porte sur "la consolidation du rôle de la langue française et des langues nationales partenaires en tant que vecteur d'expression de créateurs, de développement, d'éducation, de formation, d'information et de communication au sein du monde francophone"^[10] .

On le voit, c'est pas à pas que s'est constituée -que se constitue- l'organisation d'un projet, lui-même enrichi par touches successives, politiques, sociales, économiques, sur fond de pluralisme culturel,



chacun étant convaincu, avec Claude Lévi-Strauss, qu'"un modèle culturel unique serait un malheur pour l'espèce. La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures persévérant chacune dans son originalité" (cité par Tétu, 1988, 208).

Conclusion. De l'apartheid au partenariat

Le phénomène de mondialisation est un bien dans la mesure où, promoteur d'échanges et de réseau de solidarité entre communautés traditionnellement séparées, il s'ouvre à l'utopie d'une humanité enfin organisée au niveau planétaire, dans le respect des droits de la personne -en deux mots, dans la mesure où il substitue le partenariat à l'apartheid.

On voit bien, aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après la création de l'Organisation des Nations Unies, combien est malaisée à mettre en place cette régulation, faute d'un processus poussé d'internationalisation. Face à la puissance des multinationales qui gèrent le monde pour le profit d'une minorité de riches, les plus puissants eux-mêmes sont désarmés...

Dans cette perspective, en regroupant autour d'un projet commun les communautés visant au sein d'un espace constitué par le quart des États du monde, l'Organisation Internationale de la Francophonie ferait un pas dans la bonne direction, si elle pouvait servir de modèle à d'autres regroupements fondés sur d'autres projets communs, tous ces regroupements cherchant ensuite à s'harmoniser entre eux... Toute utopie n'est-elle pas un échaffaudage de conditionnalités, de virtualités?

On ne passe pas de l'apartheid au partenariat d'un coup de baguette magique. Ce qu'a montré jusqu'ici la Francophonie, même si sa construction s'est dès le départ engagée sur le terrain le plus solide, celui de la culture, dont on découvre aujourd'hui, enfin, qu'elle est le fondement du véritable développement.

Les erreurs, les errances de la Francophonie relevaient de la logique assimilationniste de l'apartheid; trop longtemps, même avec de bonnes intentions, - il y en avait, certes,- on a cru et on a fait croire en l'existence d'une formule de développement, axée sur un mode de vie qui-a-fait-ses-preuves, formule et mode de vie déclarés généralisables,- grâce au médium de la langue choisie "en partage",- et donc à généraliser: la pensée unique sait être multiple.

Cette logique a fait faillite, faute d'avoir reconnu l'importance de la langue du milieu sur le développement individuel et sociétal, faute d'avoir admis que la langue familière constitue le point d'ancrage de l'identité de chacun. Cette logique a fait faillite parce que les francophones de souche -même les plus généreux- ont cru les langues "partenaires" impropres au développement, considéré sous le seul aspect technique, au point même que certains d'entre eux en seraient (étaient) arrivés à désertir leur propre langue pour une autre plus profitable.

La logique du partenariat est celle du respect des valeurs humaines les plus profondes, celle de la reconnaissance d'une identité vue comme une complexité singulière, évolutive certes, mais profondément liée à l'histoire, aux traditions, à la culture, à la langue, -en cela respectable. Elle implique la conviction partagée d'un enrichissement réciproque au contact des cultures et des langues (comment peut-il recevoir, celui qui n'a rien à donner?). Voilà la condition essentielle d'un échange équitable.

Cette logique implique l'élaboration d'un véritable contrat de partenariat interculturel, dans lequel l'identité de chacun s'enrichit des apports de l'autre.

* En ce début de Troisième millénaire, la Francophonie est à la croisée des chemins.

Sa faiblesse principale résidait dans la sous-estimation du rôle de la langue du milieu dans le développement de l'enfant et des sociétés. Cette logique de l'unilinguisme a freiné la diffusion du français et l'a privé de l'enrichissement interculturel que lui offre son expansion dans un espace pluriel.



Sa force principale se trouve dans sa capacité de promouvoir aujourd'hui, sur la base d'un partenariat interculturel de solidarité et d'égalité, un plurilinguisme fonctionnel qui concilie respect des identités et modernité.

Elle est devenue, tout naturellement, sans bien s'en rendre compte encore, un véritable laboratoire, une forme de mondialisation positive, et pour cela elle est en mesure de rallier tout ceux qui, de plus en plus nombreux, ont pris conscience de la menace d'uniformisation aliénante.

Sa chance est à saisir, maintenant.

Comparée à d'autres espaces linguistiquement homogénéifiés (hispanophonie, lusophonie, arabophonie, anglophonie...), la Francophonie est le premier ensemble organisé sur la base d'une langue en partage, dans un quart des États, inégalement développés, et répartis sur cinq continents. Elle a, la première, apprécié à sa juste valeur l'enjeu du multiculturel, en présentant au Sommet de Dakar en 1988 Le projet francophone: enjeux et défis.

Elle est devenue un laboratoire, une forme de mondialisation positive, qui s'est concrétisée par la mise en oeuvre progressive d'une stratégie de respect et de promotion de la diversité culturelle et linguistique, notamment dans le domaine de la diffusion internationale des oeuvres et des artistes locaux ou celui des technologies de l'information.

La langue française jouit d'une représentation positive dans l'imaginaire de beaucoup de peuples. Ce crédit éthique est lié aux valeurs de liberté, d'ouverture, de tolérance, de justice, de démocratie et aussi de culture des cultures qu'a portées la langue. La Francophonie peut donc promouvoir un projet culturel fondé sur ces valeurs devenues plurielles d'un humanisme universel, respectueux des différentes cultures.

Ce pluralisme de la pensée critique face à la menace de pensée unique, ce sens de la solidarité interculturelle face à la menace d'uniformisation, est de nature à rallier tous ceux qui, de plus en plus nombreux, en ont pris conscience.

Une prise de position claire de l'Organisation de la Francophonie en la matière, où le leadership est à prendre, ne pourrait que renforcer sa visibilité et son prestige.

Le moment est venu de proposer aux instances représentatives des autres grands ensembles des contrats de partenariat et de solidarité fondés sur l'ouverture et la réciprocité.

Reconnaissant (a) l'urgente nécessité de protéger la diversité linguistique et culturelle, patrimoine de l'Humanité et (b) la richesse du plurilinguisme fonctionnel, ces accords porteraient sur la mise en oeuvre - le cas échéant, progressive- d'une stratégie commune sur les points suivants (le troisième étant déjà réalisé dans l'espace francophone):

1. respect des règles linguistiques en vigueur dans les grandes organisations internationales;
2. promotion réciproque des langues et des cultures propres aux grands ensembles géo-linguistiques concernés;
3. au sein de chaque ensemble, respect de la diversité et des fonctions des différentes langues en présence, promotion des différentes cultures et promotion de l'accès au cyberspace.

Mais rien ne devrait interdire que, parallèlement et complémentaiement aux démarches officielles, des initiatives soient prises en vue d'une participation active de la société civile.

Pourquoi des accords ne pourraient-ils être conclus entre toutes les organisations du monde associatif qui, au sein de ces aires géolinguistiques, sont susceptibles de participer au maillage interculturel recherché?

On ne passera pas de l'apartheid au partenariat sans une mobilisation de tous ceux qu'anime l'espoir d'un monde plus fraternel, plus convivial parce que plus interculturel.



Références bibliographiques

ACCT, Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (Espace francophone du Sud), 1993.

Actes de la 3e Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, Dakar, 1989, 4e partie, Documents de Conférence. - Le projet francophone: Enjeux et défis, 197-229 [Actes, 1989].

Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Direction des langues et de l'écrit, Coopération francophone dans le domaine de la diversité linguistique, s.l., s.d., [AIF, 2000].

AUPELF-UREF, Assises de l'enseignement du français et en français, Avant-propos de Michel Guillou, Montréal, 1998.

CALVET, L.-J., Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie, Payot, 1974, nouvelle édition revue, 1979.

CALVET, L.-J., Francophonie et géopolitique, in ROBILLARD, D., de, BENIAMINO, M (éd.), Le français dans l'espace francophone, Champion, I, 1993, II, 1996, 483-495.

Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français [CONFEMEN], Promotion et intégration des langues maternelles dans les systèmes scolaires, Bilan et inventaire, Paris, Champion, 1986.

Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français [CONFEMEN], Étude comparative des besoins langagiers et des centres d'intérêt en français et en langues nationales chez les élèves de l'école primaire: Burkina-Faso, Congo, Guinée, Mali, Centrafrique, Sénégal, Togo, Tchad, Zaïre, Rapport final, Paris: Agence de coopération culturelle et technique. Dakar: Secrétariat technique permanent de la Confémen, s.d. [1991].

HOUIS, N., BOLE-RICHARD, R., Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement, Unesco, ACCT, 1977.

IFA, Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire, AUPELF-UREF/ACCT, Montréal, 1988.

KAZADI, N., L'Afrique afro-francophone, Paris, Didier Érudition, s.d. [1991].

MACKEY, W., Les paradoxes de la francophonie: origine, sens et directions, Mémoires de la Société royale du Canada, 1986, I, 107-122.

MOREAU, M.-L. (éd.), Sociolinguistique. Concepts de base, Mardaga, 1997.

MWOROHA, É., ACCT 1970-1995, 25 ans au service du développement et de la coopération francophone, ACCT, 1995.

NDAYWEL è NZIEM, I., Histoire générale du Congo, De l'héritage ancien à la République Démocratique, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1998.

Organisation de l'unité africaine, Plan d'action linguistique pour l'Afrique, Res. CM/Res, 1123 (XLVI), 44e session des Ministres, 20-25 juillet 1987, Addis Abéba, Éthiopie [OUA, 1987].

RENARD, R., Une éthique pour la francophonie. Questions de politique linguistique, Deuxième édition, revue et augmentée, 2001.

ROMY-MASLIAH, D. L., Politiques linguistiques et culturelles au Canada, en Australie et aux États-Unis: entre législation et jurisprudence, in GUILLORET ET KOUBI (dir.), Langues et droits, Langue du droit, Droit des langues, Bruxelles, Bruylant, 1999, 143-186.

TÉTU, M., La francophonie, histoire, problématique, perspectives, préface de L. S. Sengor, Hachette, 1988.

UNESCO, Synthèse des travaux de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, Harare (Zimbabwe, 17-21 mars 1997), 1997.

Notes

1. Mais une grande confusion règne dans la terminologie, notamment dans l'espace francophone, où l'appellation nationale recouvre les deux notions. Cf. les définitions de Harare: "langue nationale: les langues locales ayant un statut officiel ou, plus généralement, toutes les langues locales; langues interafricaines: langues utilisées au-delà des frontières naturelles en Afrique (par exemple le kiswahili ou le haoussa). (Unesco, 1997, Annexe 2). - Cf. aussi Baggioni, in Moreau, 1997, 189 sv.
2. La réciproque est vraie: la situation linguistique se trouverait fort modifiée par le regroupement des États africains que proposent de nombreux intellectuels, à l'instar de Ndaywel è Nziem (1998, 817 sv), qui imagine l'Afrique découpée en cinq fédérations, dont "les États-Unis de Centrafrique".
3. Le swahili, langue véhiculaire de plus de 25 millions d'Africains, est langue officielle de la Tanzanie et du Kenya. Officiellement langue de travail de l'O.U.A. depuis 1986 (avec l'anglais et le français), il n'y est jamais recouru, faute des moyens de rémunérer des interprètes, à la discrète satisfaction des délégués de certains États arabes et africains de l'Ouest...
4. Langue officielle exclusive: Bénin, Burkina-Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo, R.D. Congo; non exclusive: Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Tchad. - Le français n'est langue officielle dans aucun des pays du Maghreb ou du Machrek, ni au Cap-Vert, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Maurice, São Tomé e Príncipe.
5. La pratique du français en Afrique surtout subsaharienne est directement liée à la scolarisation. Dès 1986, les chercheurs soulignaient le rapport entre le taux d'alphabétisation, -il ne dépassait pas alors les 20%,- et la connaissance du français (Mackey, 1986, 113).
6. Colloque international "Revalorisation et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs" tenu à Bamako (Mali) du 3 au 5 octobre 1979.
7. Conseil International de Recherche et d'Études en Linguistique Fondamentale et Appliquée.
8. Un important programme d'informatisation des centres nationaux était lancé dès 1986, pari à l'époque audacieux, novateur et ambitieux.
9. Cf. Romy-Masliah (1999). La reconnaissance par le Canada des "Premières nations" (inuit, etc.), qui marque une évolution vers une politique culturelle plus ouverte, est toute récente (1999).
10. L'introduction de l'adjectif nationales met